Quarante-deuxième année. — N° 19. Un numéro : *dix centimes.* Mardi 23 Janvier 1883.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Janvier 1883.

## Chronique générale.

La discussion de la réforme judiciaire a continué samedi, mais l'attention de la Chambre et la préoccupation publique sont dirigées sur d'autres questions plus brûlantes encore, sur les trois projets qui ont été présentés.

Le cabinet, en effet, a déposé une motion législative qui attribue au Président de la République le droit d'expulser, par décret rendu en conseil des ministres, « tout membre d'une des familles qui ont régné en » France », et qui permet au gouvernement de mettre en disponibilité les princes qui font partie de l'armée.

Un second projet, émanant aussi du gouvernement, modifie la loi du 29 juillet 1881 sur la presse, en punissant l'outrage à la République, l'exhibition des emblèmes séditieux, en créant ainsi de nouveaux délits qui seront du ressort des tribunaux correctionnels, et en soustrayant au jury, pour le soumettre aux mêmes tribunaux, le délit de cris séditieux, déjà établi par la loi de 1881.

Un troisième projet a été déposé, celui-là par MM. Ballue et Lockroy ; il tend purement et simplement à faire immédiatement rayer des cadres de l'armée les princes d'Orléans ; la Chambre a déclaré l'urgence sur cette motion ; elle a été renvoyée à la commission chargée d'examiner en même temps la proposition de M. Floquet et celle du gouvernement. Il y a là comme un lutte éhontée : la Chambre et le gouvernement rivalisent dans la tyrannie. Ils sont d'accord pour attenter à cette loi générale de justice et d'égalité, si chère à notre pays et à notre génération ; cette loi qui défend les citoyens contre l'arbitraire, et proscrit les mesures d'exception. République et Liberté sont bien décidément deux termes incompatibles.

La Chambre n'a pas accueilli la proposition de M. Laroche-Joubert : celui-ci demandait qu'à raison de la gravité des circonstances les Chambres allassent siéger à Versailles.

***

La discussion de la loi sur la magistrature a continué à la Chambre. Les partisans du système électif perdent chaque jour du terrain. Les républicains savent que les populations se montrent toujours plus éclairées sur leurs intérêts privés que sur leurs intérêts politiques ; qu'elles envoient volontiers siéger à la Chambre des énergumènes ou des sous-vétérinaires, mais qu'un sens plus pratique guidera leur choix alors qu'il s'agira de désigner les arbitres locaux de leurs conflits particuliers.

***

La proscription du prince Napoléon aura un résultat inattendu.

Un député bonapartiste de la Corse donnerait sa démission, et la candidature du Prince serait posée dans sa circonscription.

***

On raconte que plusieurs membres du Sénat, républicains modérés, se sont empressés de rassurer les princes d'Orléans sur les conséquences du projet d'expulsion.

***

*Les manœuvres du gendre de M. Grévy.* — La grande conspiration légitimiste, dévoilée par un certain nombre de journaux, faisait samedi l'objet de toutes les conversations dans le monde parlementaire.

C'est, paraît-il, M. Wilson qui aurait mis le premier en circulation cette nouvelle à sensation. Un de ses principaux propagateurs serait, dit-on, M. Chesneau, à qui M. Wilson l'aurait communiquée. La grande publicité donnée à cette nouvelle, qui d'ailleurs rencontrait beaucoup d'incrédules, était l'objet d'un blâme général, et nous avons entendu plusieurs personnes en faire remonter par contre-coup la responsabilité jusqu'au Président de la République, qui tolère que l'Elysée soit le point de départ d'informations destinées à jeter le trouble dans l'opinion publique. (*National.*)

***

Un rapprochement curieux :

En regard de la proposition Floquet qui interdit le territoire de la France, de l'Algérie et des colonies à tous les membres des familles qui ont régné sur la France, il n'est pas inutile d'opposer la proposition suivante qui fut déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale le 1er octobre 1849 :

« Considérant que la générosité, la grandeur et la justice sont les meilleurs auxiliaires pour fonder ou fortifier la République ;

» Considérant que l'on ne saurait plus aujourd'hui invoquer la raison d'Etat ;

» Considérant que les lois de proscription et de violence n'ont jamais servi les gouvernements ;

« Le soussigné propose le décret suivant :

» 1° Sont abrogées les lois du 10 avril 1832 et du 26 mai 1848 qui exilent la famille des Bourbons ;

» 2° Le décret rendu par l'Assemblée constituante le 27 juin 1848, est rapporté.

» Les insurgés de juin, déportés sans jugement, seront mis en liberté.»

Le projet de décret qui rouvrait les portes de la France à tous les proscrits était signé *Napoléon Bonaparte.*

Le Prince Napoléon restait en cela fidèle aux principes qu'il avait affichés dès son entrée dans la vie politique. Ainsi, le premier discours qu'il avait prononcé en 1848, c'était pour s'opposer à la loi qui frappait les princes d'Orléans.

***

Le préfet de la Charente-Inférieure, inquiet de l'avalanche des manifestes du prince Napoléon qui vient de tomber sur son département, a rendu les maires responsables des manifestes qui seraient affichés dans leurs communes.

***

Le préfet des Vosges a imaginé d'assister trois fois aux prières publiques : à l'église catholique, au temple protestant et à la synagogue.

A la bonne heure, donc !

***

Plusieurs arrestations ont eu lieu vendredi à Lyon pour affichage du manifeste du prince Napoléon.

***

M. Floquet, qui demeure rue du Cirque, a demandé au préfet de police de vouloir bien lui donner deux agents qui veilleront à la porte de son domicile.

L'ancien préfet de la Seine, paraît-il, a peur d'être victime d'un coup de main.

Il aurait reçu plusieurs lettres de menaces qui lui causent une grande frayeur.

Toujours braves les républicains.

***

Nous croyons savoir que le gouvernement hollandais s'est ému des agissements d'émissaires allemands sur le territoire des Pays-Bas. Ces faits, rapprochés du langage tenu dans les cercles politiques et militaires prussiens, où l'on dit couramment que l'annexion de la Hollande à l'empire allemand est un fait inévitable et prochain, ont causé à La Haye une certaine émotion.

En même temps, on affirme que le gouvernement austro-hongrois prend les mesures militaires nécessaires pour l'occupation des provinces turques qui lui seraient dévolues dans l'éventualité d'un partage de la Turquie, lequel s'effectuerait au printemps prochain.

Il y a beaucoup d'exagération dans ces bruits, mais il faut néanmoins s'attendre à ce que les grandes puissances — à l'exception et au détriment de la France — reçoivent bientôt une compensation pour l'annexion de l'Égypte à l'Angleterre qu'elles ont facilitée par leur complaisante neutralité.

---

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois

# LA DETTE DES ROBERT

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

## Deuxième Partie.

VIII — (*Suite*)

Des moutons dont les Arabes goûtent fort la chair succulente, des chiens, des veaux, allaient et venaient dans les ruelles de la dechera. Des enfants à demi nus leur disputaient le passage. Par moments, tous les bruits qui résultaient de ces rapprochements étaient dominés par le son d'un tam-tam ou de plusieurs *darboukas* (1) saluant çà et là les guerriers qui revenaient de la bataille.

Ceux-ci avançaient toujours. Bientôt, cependant, deux d'entre eux prirent un sentier à droite et disparurent suivis de leur *kharouba* (2).

Les Beni-Maza continuèrent à se diriger vers l'autre bout du village. Le marquis marchait près du cheval du père. Ils arrivèrent enfin à un gourbi isolé plus grand que ceux du village et entouré de jolis lauriers roses. A la perte, une meule de foin se dressait près d'un pressoir à huile. Un hangar attenait à la maison et pouvait recevoir un assez grand nombre de chevaux. Un autre hangar, également clos, mais plus petit, était occupé par deux ânes et un chameau. Ben-Maza se montrait fier de son habitation qui pouvait passer à juste titre pour une des plus belles de la dechera.

Une fois, mêlé à quelques hommes de sa tribu, il était tombé à l'improviste sur une tribu rivale qui traversait la plaine et s'était échappé de la lutte emportant un butin assez lourd. Le beau gourbi, à la double écurie, attestait le sage emploi que Ben-Maza savait faire de ses biens. Aussi sa cupidité ne le cédait-elle en rien à sa rudesse, surtout depuis que les deux l'avaient si bien servi. Le marquis de Val-Chaumont n'avait pas à craindre que Ben-Maza le laissât mourir de faim ou compromît sa vie par un travail excessif, pas plus qu'il ne pouvait compter sur un mouvement de miséricorde si l'espoir d'une rançon échappait au Kabyle. C'est pourquoi il tenait tant à cacher ce legs de Ben-Mouloud qui, au mépris des prétentions de l'avare Ben-Maza, lui donnait un droit sacré, un droit inviolable au respect et même à l'assistance des tribus (1). Mais il ne voulait le faire reconnaître que par l'amin ; en le présentant ainsi au chef du village, il le manifesterait d'une manière trop publique et trop officielle pour qu'on pût en secret le mépriser ou en tirer vengeance.

Son plan fut promptement arrêté. Il s'assit par terre à la porte de la maison de son maître et ne sourcilla pas tandis que les plus jeunes enfants de Ben-Maza lui prodiguaient les uns des insultes, les autres des questions.

— Veux-tu manger, roumi ? cria une femme.

Le marquis ne tourna pas même la tête ; cependant, la faim commençait à le faire souffrir. De vives paroles s'échangèrent entre la mère et la femme de Ben-Maza. Celui-ci, appelé, reparut.

— Il ne te comprend pas, dit-il à sa femme qui commençait à être courroucée par le silence de M. de Val-Chaumont.

Alors, prenant lui-même une écuelle pleine d'huile sauvage dans laquelle trempaient des morceaux de pain sans levain, il la posa près du prisonnier.

— Mange, dit-il en sabir. Tu logeras dans le petit hangar et je vais faire panser ta blessure.

— C'est bien, je te rends grâces, répondit M. de Val-Chaumont.

Il se mit à manger malgré le dégoût que lui inspirait le mets qui lui était servi. Ses regards erraient sans cesse autour de lui ; il épiait le moment où il ne verrait plus se fixer sur lui les yeux curieux des habitants du gourbi. Ce moment favorable lui apparut, il le saisit rapidement, tira l'anaya de son vêtement, et, calculant exactement la distance où il se trouvait de la maison et d'un bouquet de lauriers, il enfonça l'éperon de Ben-Mouloud dans la terre, jusqu'à ce qu'il l'eût fait disparaître.

Ils peuvent me fouiller maintenant, murmura-t-il.

Et, levant les yeux vers le ciel, il ajouta :

— O Vierge sainte ! c'est à vous que je le confie. Veillez sur le salut du prisonnier.

A ce moment, un souffle passa sur son visage. Il tressaillit. Est-ce une des filles de Ben-Maza qui, s'approchant sans bruit sur ses pieds nus, a surpris le secret du captif ?... Non, ce n'est qu'une chèvre demandant à partager le repas du nouveau venu. Le marquis lui tend l'écuelle en souriant ; mais, n'y trouvant que de l'huile sauvage, la chèvre détourne brusquement la tête, et, mécontente, s'enfuit en courant.

Au bout de quelque temps, Ben-Maza revint près de son prisonnier.

— Ton nom, dit-il, ton grade ? Ne mens pas, ou sinon...

— Je ne mens jamais. Mon nom est Val-Chaumont. Mon grade, colonel.

— Est-ce un des grades les plus élevés ?

— Tu n'es pas plus instruit que cela ? Alors, tu

(1) Cruche en grès dont le fond est en parchemin sur lequel on frappe.
(2) *Kharouba*, famille, maisonnée.

(1) En effet, l'*anaya* (littéralement *l'aide*) est un objet quelconque, pourvu qu'il soit reconnaissable, donné par un Kabyle à celui qu'il veut protéger. Celui qui l'a reçu demeure sous une inviolable sauvegarde.

⁂

M. Guillot, juge d'instruction, vient d'être chargé par le parquet d'une enquête au sujet de la disparition mystérieuse d'un nommé Parisot, de Bar-le-Duc.

Cet individu était venu à Paris pour réclamer à son fils une somme de cent mille francs qu'il lui avait prêtée. On l'avait vu le 1er décembre à la gare de l'Est avec son fils, Ernest Parisot, demeurant rue de Marseille, et depuis ce moment on ne sait plus ce qu'il est devenu.

Des soupçons graves ayant plané sur le fils, celui-ci a été mis à la disposition de la justice.

Voici les explications qu'il a données :

« Mon père était venu en mon absence à mon bureau, rue de Marseille, et, après avoir forcé un tiroir sur lequel on avait apposé les scellés, il y a pris une liasse de valeurs au porteur d'une centaine de mille francs. De là il s'est rendu au chemin de fer pour retourner à Bar-le-Duc.

» Informé par le concierge de ce qui s'était passé, je courus au chemin de fer de l'Est, où j'arrivai à quatre heures, au moment où mon père allait pénétrer dans la salle d'attente. Je le saisis par les habits en le menaçant de le faire arrêter.

» Il me suivit dans un hôtel meublé de la rue d'Alsace, où je le laissai, et je partis fâché, car il ne voulait pas me rendre les cent mille francs qu'il avait pris. »

Il est, en effet, établi que M. Parisot père, après être sorti d'un hôtel de la rue d'Alsace, s'est rendu à la gare de l'Est. Mais on ne sait pas ce qui s'est passé après.

Ernest Parisot était-il pour quelque chose dans cette disparition ?

C'est ce que l'instruction établira certainement. En attendant, il ne paraît pas pouvoir justifier de l'emploi de son temps pendant la soirée du 1er décembre. Il est vrai de dire que ce n'est pas une raison suffisante pour l'accuser d'un crime; mais, en attendant de plus amples informations, Ernest Parisot a été consigné à la disposition du juge d'instruction.

Les agents de la sûreté explorent la ligne de l'Est avec la photographie de Parisot père et fils, pour découvrir s'ils ne seraient pas descendus ensemble à l'une des stations.

Voilà une affaire fort intéressante dont nous suivrons la marche.

⁂

On a pesé le cerveau de M. Gambetta. Il s'est trouvé qu'il était de poids léger. Nous lisons à ce sujet dans l'*Union médicale* :

« On ne peut s'empêcher d'être frappé du poids *remarquablement faible* du cerveau de cet homme politique. Il pesait, exactement, 1,160 grammes. Or, d'après Broca, dont les pesées et les calculs ont porté sur un nombre considérable d'observations prises dans toutes les classes de la société, y compris les moins intelligentes, le poids moyen du cerveau de l'homme et de 1,323 grammes ; ce qui donne, pour le cerveau de M. Gambetta, 153 grammes de déficit sur un cerveau d'homme et 50 grammes sur un cerveau de femme. Bref, l'organe de la pensée de M. Gambetta ferait évidemment triste figure, au point de vue du poids, à côté des cerveaux de Byron (2,238 gr.), de Cromwell (2,231 gr.), de Cuvier (1,829 gr.), de Dupuytren (1,436 gr.) et d'un grand nombre d'hommes véritablement illustres. »

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 janvier.

La Bourse est assez animée ; les dispositions, meilleures tout d'abord, ont fait place à des ventes sur les rentes françaises : le 3 0/0 ancien est à 78.42 ; l'amortissable à 79.45 ; le 5 0/0 à 115.05.

L'action de la Banque de France a été lourde à 5,290.

La tendance de la Banque de Paris est assez ferme à 937.50.

Bonne tenue et achats nombreux sur l'action du Crédit Foncier.

On sait que les obligations foncières qui sont émises par cette société sont la représentation exacte des prêts consentis aux propriétaires sur premières hypothèques. Elles sont donc un placement absolument sûr qui représente 4.70 0/0 d'intérêt au prix d'émission qui est de 330 fr. Déjà les souscriptions arrivent très-nombreuses.

Le Lyonnais est assez soutenu au cours de 555.

L'action de la mine Sierra Grande est une valeur d'avenir et qui au prix actuel, 150 fr. tout payé, rapporte plus de 24 0/0. Nous la recommandons à l'attention du public sérieux.

Le Panama est lourd à 471.25.

Peu de changements sur les autres valeurs.

Le Comptoir d'Escompte est à 960.

La Générale faiblit à 552.50.

Nos chemins ont une attitude un peu plus ferme : Midi, 1,040 ; Nord, 1,795 ; Lyon, 1,505 ; Orléans, 1,210.

## Chronique militaire.

Le *Journal officiel* du 19 janvier promulgue une loi dont voici l'article unique :

« L'obligation de savoir lire et écrire pour contracter un engagement volontaire dans l'armée de terre, ne sera imposée qu'à partir du 1er janvier 1886. »

—

Le ministre de la guerre a décidé que les anciens engagés conditionnels des différentes armes, ayant fait partie du 6e appel (novembre 1877), passés dans la réserve le 8 novembre 1882, auxquels a été conféré le grade effectif de sous-officier ou qui ont obtenu la note *très-bien* à l'expiration de leur année de service, pourront se présenter aux examens pour le grade de sous-lieutenant de réserve.

Les examens commenceront à partir du 15 février prochain, dans toutes les régions.

(*Progrès militaire.*)

—

ÉCOLE DE SAINT-MAIXENT.

Par décision du 13 janvier, M. Metzinger, chef de bataillon à la légion étrangère, est nommé à l'emploi de commandant en second de l'École militaire d'infanterie, en remplacement de M. Brouttin de Ferque, décédé.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, M. Montillot, chef de section de la télégraphie militaire à l'École de Saumur, a été nommé officier d'académie.

—

*Mutation du 12 janvier.* — M. de Crespin de Billy, lieutenant en 2e à la 3e batterie du 32e régiment d'artillerie, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie de Saumur, a été classé à la 16e batterie du 20e régiment. Continuera à suivre les cours de l'École précitée en qualité d'officier d'instruction.

GRANDE NOUVELLE !

Le Conseil municipal de Saumur, dans sa séance de vendredi, a décidé que la rue des Bouchers prolongée, qui aboutit à la rue d'Alsace, prendra le nom de *rue Gambetta*.

Au moins cette mesure ne coûte rien.

Mais il ne faut pas oublier Chanzy. L'illustre général, redouté des Prussiens, ne s'est pas sauvé devant eux comme Gambetta, dont il ne faisait pas grand cas. A la tête de l'armée de la Loire, il a particulièrement défendu le Saumurois, et il a droit à toute notre reconnaissance.

Samedi soir, un enfant âgé d'un mois environ, enveloppé soigneusement de langes, a été déposé quai de Limoges, sur le trottoir du côté des maisons. Ramassé par des passants, il a été porté au bureau de police ; on l'a fait entrer d'urgence à l'Hospice.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

*Caisse Nationale d'Epargne.*

**BULLETINS D'ÉPARGNE.**

Depuis le 1er janvier 1883, le public peut se procurer gratuitement, dans tous les bureaux de poste de la France continentale et de la Corse, des formules dites *Bulletins d'épargne*.

Le bulletin d'épargne n'a aucune valeur par lui-même ; mais, lorsqu'il est revêtu d'un nombre de timbres ordinaires à 5 et à 10 centimes suffisant pour représenter la somme d'un franc, le bulletin d'épargne est accepté, par tout bureau de poste, comme versement en numéraire d'égale somme, pourvu que lesdits timbres-poste ne soient ni altérés, ni maculés, ni déchirés.

Le bulletin d'épargne, qui réunit les conditions voulues et qui est remis à un bureau de poste, donne lieu, suivant le cas, à la délivrance d'un livret de la Caisse nationale d'épargne, s'il représente un premier versement, ou à l'inscription d'une somme égale sur le livret du déposant, si ce dernier est déjà titulaire d'un livret de la Caisse d'épargne de l'État.

Toutefois, le même déposant ne peut verser, au moyen de timbres-poste appliqués sur les bulletins d'épargne, plus de dix francs par mois.

ANGERS.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Samedi matin, vers cinq heures trois quarts, un violent incendie s'est déclaré dans les ateliers de M. Chiron, menuisier, rue Saint-Aignan. Le propriétaire, réveillé par les flammes, se mit à crier : Au feu ! Les voisins accoururent et une chaîne fut organisée.

» Parmi les personnes arrivées les premières, signalons les Petites Sœurs de Saint-François, les Frères des Ecoles chrétiennes de la rue des Jacobins et les gendarmes de la place Saint-Maurice. Un peu plus tard arrivaient le Séminaire, les agents de police, un piquet de soldats du 135e de ligne chargé du service d'ordre, et un détachement du 12e cuirassiers.

» On ne pouvait espérer de sauver les matériaux contenus dans les ateliers de M. Chiron ; il s'agissait uniquement de préserver des flammes les maisons voisines. C'est avec peine que l'on a pu trouver la quantité d'eau suffisante. Un nouvel inconvénient des compteurs à eau s'est manifesté : l'eau n'arrivait qu'à minces filets et ne suffisait pas à l'alimentation des pompes dont plusieurs sont restées inactives. Cependant, vers sept heures, l'incendie était arrêté.

» Les pertes sont considérables : tous les matériaux de menuiserie ont été détruits. Heureusement les maisons voisines ont été préservées de toute atteinte. »

Le *Patriote* dit que les pertes atteignent le chiffre de 20,000 fr.

—

LES BOHÉMIENS A ANGERS.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* de samedi :

« On voit depuis deux jours circuler à Angers de grands diables d'hommes, au visage basané, aux cheveux d'un noir de jais, grands et de vigoureuse constitution, fort salement vêtus, du reste. Leurs souquenilles s'attachent au moyen de boutons de métal blanc, fort brillants. Ils sont porteurs d'une haute canne à pomme de même métal, à l'instar des tambours-majors de l'armée.

» Ces individus, qui pénètrent dans les maisons avec une hardiesse sans égale, pour y offrir leurs services sans doute, font partie d'une caravane de trois familles en ce moment campée sur la butte du Pré-Pigeon. Ils sont originaires des pays Madgyares d'au-delà du Danube.

» Ils doivent, nous assurent des personnes bien informées, rester en ville quelques jours encore ; dimanche, paraît-il, ils doivent, pour circuler dans nos rues, arborer leurs plus beaux (?) habits et leurs bijoux les plus brillants (??).

» On nous affirme qu'ils sont nantis de fortes sommes en or. La police n'a — paraît-il — rien à faire contre ces errants qui sont munis de papiers réguliers. »

---

es incapable de traiter avec moi. Je m'expliquerai sur toutes choses avec l'amin de ta dechera.

Un éclair de colère passa dans les yeux du Kabyle.

— Veux-tu que je te tue, que tu me parles ainsi ? s'écria-t-il.

— Fais ce que tu voudras, repartit le marquis. Tue-moi si, toutefois, tu y trouves ton avantage.

Les yeux de Ben-Maza brillèrent de nouveau, non de fureur cette fois. Cette sorte de défi que lui jetait l'officier lui donnait lieu de réfléchir.

— Mon avantage est assurément dans ta rançon, dit-il à demi-voix.

Le marquis se leva sans répondre.

— J'ai mis le chameau dans l'écurie des chevaux. Je dresserai une palissade entre toi et les mulets, répondit Ben-Maza.

Décidément le calme de M. de Val-Chaumont lui imposait. Plus il se sentait dominé par le marquis, plus il se persuadait que son prisonnier devait être quelque grand personnage.

— Viens, ajouta-t-il, je vais t'y installer.

Il le conduisit dans le petit hangar, dont un des habitants était en effet exilé. Le colonel éprouva un véritable soulagement quand il se vit seul devant deux bonnes têtes d'ânes qui le regardaient tout hospitalièrement, et lui semblaient assurément la société la plus honnête et la plus aimable qui pût se trouver dans toute la dechera.

Cet avantage ne fut pas de longue durée.

Ben-Maza reparut au bout d'un quart d'heure; il était suivi par une petite femme plus laide encore que vieille, bien qu'elle parût l'ancêtre de la population. Cette femme s'approcha du marquis.

— Parle-lui sabir, sans quoi il ne comprendra rien, dit le Kabyle.

La femme obéit.

— Montre-moi ton bras, dit-elle.

Le colonel tendit son bras blessé. La petite vieille enleva le pansement que le marquis s'était posé lui-même de son mieux et poussa une exclamation à la vue de cette ligne prolongée, tracée par un sabre, et dont les deux lèvres semblaient se donner un baiser de feu.

— Tu dois bien souffrir ! s'écria-t-elle.

— Oui, beaucoup par moments.

— La blessure est laide.

Et, se tournant vers Ben-Maza :

— Tu l'as fait marcher trop vite, dit-elle ; un peu plus, il en serait mort. Vois comme cette plaie est brûlante.

— Mon fils était blessé aussi et voulait arriver, répondit froidement le Kabyle.

— Tu ferais bien de tuer au moins six coqs noirs pour éloigner de ton prisonnier le mauvais esprit, car, s'il vient souffler sur la blessure, elle sera inguérissable, même en la couvrant de citrons.

— Je tuerai les six coqs.

— Pas du tout, interrompit M. de Val-Chaumont, je ne veux pas de vos sortilèges.

— Je pense que je suis le maître.

— Soit, reprit froidement le colonel, mais tu te souviendras que tu agis contre ma volonté.

(*A suivre.*) MARTHE LACHÈSE.

## LE JOYEUX TAMBOUR.

Mon cœur est en fête !
Il est de retour
Le joyeux tambour.
Vive la retraite ;
Le bruit éclatant
De son rataplan,
Plan, plan, rataplan.

La troupe guerrière
Au vif roulement
Du mâle instrument,
Court ardente et fière ;
Son cœur bat plus fort,
Il se rit du sort
Et brave la mort !

Au son de la charge,
Les yeux du soldat
Brillent, pleins d'éclat.
Dans la route large
Ou l'étroit sentier,
Il veut le premier
Cueillir le laurier !

Quand le tambour roule
Pour les guerriers morts
Ses plaintifs accords,
Soudain de la foule
Qui suit le héros
Au champ du repos,
Montent des sanglots !

Mon cœur est en fête !
Il est de retour
Le vaillant tambour ;
J'aime la retraite,
Le bruit éclatant
De son rataplan,
Plan, plan, rataplan.

J'aime, au temple, encore,
Ses vibrants accents ;
Quand il bat aux champs,
La voûte sonore,
Immense, frémit ;
Tout en retentit,
Tout en resplendit !

Mais, tristesse amère,
Il n'est plus le temps
Des sons éclatants !
Honteux deuil sur terre
Assombrit nos jours ;
Aux cris des vautours
Voilez-vous, tambours !

Tambours, oui voilez-vous, et de la prison noire
Où vous fûtes longtemps, ayez bonne mémoire ;
Gardez vos plus beaux sons pour de plus heureux [jours ;
Sous le crêpe, aujourd'hui, roulez, roulez tam- [bours !

A propos de ces bohémiens, l'*Etoile* dit :

« Il paraît que ces gens-là sont la terreur du quartier. Ils pénètrent avec audace dans les maisons, soit pour offrir leurs services, soit plutôt pour mendier. A la vue de ces hommes à haute taille, à la figure basanée, à la longue barbe et aux vêtements sordides, on comprend facilement la crainte qu'ils inspirent aux femmes et aux enfants.

» Mais que signifie une telle manière d'agir? Pendant qu'une partie de ces vagabonds s'en va, implorant presque de force la charité publique, pourquoi le reste se fait-il promener en fiacres par les rues de la ville? »

—

D'un autre côté, nous lisons dans le *Progrès militaire* :

« Le préfet des Deux-Sèvres vient de faire expulser de son département une bande de 55 bohémiens hongrois, qui s'étaient installés à Thouars. Dans le nombre se dissimulaient probablement quelques espions allemands. On se demande comment ces vagabonds avaient pu franchir la frontière sans être arrêtés et pénétrer jusqu'à nos départements de l'Ouest. »

---

PETITE HISTOIRE INTÉRESSANT LES AUBERGISTES.

Sous ce titre, nous lisons dans le *Salut*, de Saint-Malo :

« Le mari, on le sait, est responsable des dettes de la femme lorsqu'elles ont pour objet les besoins du ménage. Il ne saurait, au contraire, être tenu d'encourager les dépenses que fait une femme donnant à l'auberge le plus clair du gain de son époux.

» Dernièrement, la femme X... mourait à Tressé. L'alcool pris par elle chez un aubergiste du pays y contribua-t-il pour quelque chose? Nous ne saurions le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'aubergiste en question présenta au mari une note assez importante dans laquelle entraient des dépenses faites par la femme à l'auberge.

» Le mari a refusé de payer l'intégralité de la note, soutenant qu'il n'avait aucunement autorisé sa femme à se livrer à des consommations clandestines de liquide. L'aubergiste envoya une assignation au mari, qui, devant M. le juge de paix, persista dans son refus.

» Le juge de paix a sagement décidé qu'en effet, contraindre un mari à solder les dépenses clandestines de sa femme dans une auberge serait aller contre le vœu de la loi.

» La note a été réduite de quatre-vingt-sept francs cinquante à quarante francs.

» Voilà une décision dont plus d'un aubergiste devra faire son profit. »

---

**Publications de mariage.**

Louis Rosière, serrurier (veuf), et Joséphine-Marie Rioteau, sans profession, tous deux de Saumur.

Julien-Eugène Ledeuil, menuisier, et Marie-Adélaïde Davin, couturière, tous deux de Saumur.

Achille Lecerf, employé de la garantie, et Marie-Antoinette Goulet, sans profession, tous deux de Saumur.

Marin-Michel Jacquet, journalier (veuf), et Joséphine-Marie Machefer, domestique, tous deux de Saumur.

Joseph Philip, cavalier de manège, et Léonie-Mathilde Cathelineau, domestique, tous deux de Saumur.

Jules Fisac, coiffeur, et Juliette Breton, couturière, tous deux de Saumur.

Jean-Henri Choisnet, marin, d'Indre (Loire-Inférieure), et Joséphine-Eugénie Bernardeau, sans profession, de Saumur.

Guillaume Barze, terrassier, de Saumur, et Marie-Philomène Pierre, ménagère, de Saint-Aignan.

Jean Bedabourg, employé d'octroi, et Henriette Drouin, couturière, tous deux de Saumur.

---

## CHRONIQUE AGRICOLE.

LES FUMIERS SALÉS. — En jetant quelques poignées de sel sur les fumiers, on les améliore ; c'est un fait que nous avons eu souvent l'occasion de constater. En Suisse, il est d'usage de mêler le sel à de la terre et de répandre ce mélange sur chaque couche de fumier. M. Wilhem de Fellenberg fait grand cas de ce fumier dans les terres légères.

Les cultivateurs suisses salent également le purin à raison de 500 grammes de sel environ par hectolitre dans les terres humides. Dans les terres sèches ils augmentent la dose.

En France, excepté sur les bords de la mer, on ne soupçonne pas les avantages du sel employé ainsi pour l'amélioration des fumiers et de l'eau de ces fumiers. Et c'est à cause de cela justement qu'on entend encore soutenir que le sel employé directement n'est pas utile à l'agriculture. C'est tout simplement une grosse erreur.

---

## Théâtre de Saumur.

**LES ARTISTES RÉUNIS**

M. **Gustave LELONG**, directeur-gérant.

*LUNDI 22 janvier 1883,*

**NINICHE**

Comédie-vaudeville en 3 actes, mêlée de chant, de MM. Hennequin et Millaud, musique de Boulard.

SIR BLUM-BLUM

Ballet-pantomime en 1 acte, par M. Rougier.

**GRAND PAS ÉCOSSAIS** et **GIGUE ANGLAISE**, par le corps du ballet.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

---

**Marché de Saumur du 20 Janvier**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Blé nouveau (l'h.) | 19 75 | | Huile de noix. | 50 | 150 — |
| From. 1re q. (l'h.) | 19 50 | | Graine trèfle | 50 | — — |
| Froment (l'h.) | 77 — — | | — lin. . . | 70 | — — |
| Halle, moyne | 77 19 30 | | — luzerne | 50 | — — |
| Seigle. . . . . | 75 11 — | | Foin (dr. c.) | 780 | 80 — |
| Orge . . . . . | 65 12 50 | | Luzerne — | 780 | 80 — |
| Avoine h. bar. | 50 8 50 | | Paille — | 780 | 40 — |
| Fèves. . . . . | 75 15 — | | Amandes . . | 50 | — — |
| Pois blancs . | 80 38 — | | Cire jaune. . | 50 | 190 — |
| — rouges . | 80 30 — | | Chanvres 1re | | |
| Colza . . . . . | 65 — — | | qualité(52k.500) | | 42 — |
| Chenevis . . . | 50 — — | | 2e — | — | 37 — |
| Farine, culas. | 157 56 — | | 3e — | — | 32 — |

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Coteaux de Saumur, | 1881, | 1re qualité | » à | » |
| Id. | 1881, | 2e id. | 120 à | » |
| Ordin., envir. de Saumur | 1881, | 1re id. | 110 à | » |
| Id. | 1881, | 2e id. | » à | » |
| Saint-Léger et environs | 1881. | 1re id. | 105 à | » |
| Id. | 1881, | 2e id. | » à | » |
| Le Puy-N.-D. et environs | 1881, | 1re id. | 105 à | » |
| Id. | 1881, | 2e id. | 100 à | 90 |
| La Vienne, | 1881. . . . . | | 70 à | 75 |

ROUGES (2 hect. 20).

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Souzay et environs, | 1881 . . . . . | | 160 à | 170 |
| Id. | 1881 . . . . . | | » à | » |
| Champigny, | 1882 . . . . | 1re qualité | 170 à | 200 |
| Id. | 1881. . . . . | 2e id. | » à | » |
| Id. | 1881 . . . . . | 1re id. | » à | » |
| Id. | 1881 . . . . . | 2e id. | » à | » |
| Varrains, | 1882 . . . . . | 1re . . . | 130 à | 140 |
| Varrains, | 1881 . . . . . | 2e . . . | » à | » |
| Bourgueil, | 1882 . . . . . | 1re qualité | 150 à | 160 |
| Id. | 1881 . . . . . | 2e id. | » à | » |
| Id. | 1881 . . . . . | 1re id. | » a | » |
| Id. | 1881 . . . . . | 2e id. | » a | » |
| Restigné | 1881 . . . . . | | 150 à | 160 |
| Id. | 1881 . . . . . | | » à | » |
| Chinon, | 1881. . . . . | 1re id. | 130 à | 120 |
| Id. | 1881 . . . . . | 2e id. | » à | » |
| Id. | 1881 . . . . . | 1re id. | » à | » |
| Id. | 1881 . . . . . | 2e id. | » à | |

---

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (15 janvier 1883). — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale . . . . . 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 janvier, les articles suivants :

Sur les portraits d'Aristote, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Lettres inédites de J. Reynaud. — Le Port d'Anvers, par M. E. Lesbazeilles. — Impressions d'un paysagiste, par M. E. Grandsire. — Labourrache, histoire d'un vieil herboriste, par M. E. Noël. — Les Pérégrinations de Camarade, par Mme J. Colomb. — Poisson nouvellement découvert, par M. A. Milne-Edwards. — Portrait d'Arthur Young, par M. Paul Laffitte. — Le Meuble de Ch. Parrocel, par M. H. de Chennevières. — Le Ciel en 1883, par M. C. Flammarion.

Dix gravures : — Dessins de Sellier, Eugène Grandsire, L. Clément, Fouché, Poyet, etc.

---

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ, revue hebdomadaire, 76, rue des Saints-Pères. — Un an : 10 francs. — Six mois : 6 francs.

Le numéro 108 du *Jeune Age illustré*, paru le 20 janvier, réalise un des progrès annoncés par la directrice de ce journal à ses abonnés. Une rédactrice spéciale parle aux jeunes lecteurs des modes pour les enfants. Les mamans ne seront pas seuls à lire ces articles avec profit. Ils sont écrits de façon à intéresser également les jeunes filles, et même les petites filles, pour elles-mêmes et pour leurs poupées. Dans ce numéro, M. Jean qui rit démontre d'une façon plaisante, avec de charmants dessins à l'appui, que deux et deux peuvent faire trois ; les tablettes musicales racontent l'enfance d'Haydn ; Mlle Nicole explique l'origine de quelques dictons et locutions, et tandis que Mme Vattier poursuit le touchant récit de la petite fée Patience, M. Brébion, le courriériste, donne, à propos des bonbons, quelques renseignements sur la fabrication du sucre. Enfin une double page de musique : *Joyeuse enfance*, paroles de M. Charles Saffray, musique et accompagnement pour piano de M. Léon Gastinel, sont également contenues dans ce numéro. 10 fr. par an. Palmé, 76, rue des Saints-Pères ; 15 centimes un numéro.

---


## FILATURES DE L'OUEST

**TRÈS-URGENT**

Convocation des Obligataires le 31 janvier 1883, à 2 heures, 10, cité Rougemont, Paris.

---

**Cure économique.** — Il s'agissait, dernièrement, d'envoyer aux *Eaux*, faire une saison, un malade qui préférait de beaucoup faire sa cure à Paris, ne concevant pas, disait-il, qu'on l'envoyât si loin, tout au fond d'une province, pour le seul avantage de boire trois ou quatre verres d'eau minérale chaque jour : « Il est impossible, disait-il, que la science actuelle n'ait pas à sa disposition le moyen de dispenser les gens d'aller boire une eau ferrugineuse à son point d'émergence, à la source même !... » Et comme c'était un anémique, on lui conseilla d'ajouter simplement à la bonne eau ordinaire, fraîche et limpide, quarante gouttes de FER BRAVAIS par litre d'eau, et de boire soit aux repas, soit le matin et l'après-midi. Ainsi fit-il, et au bout de peu de temps, notre anémique se trouva parfaitement guéri, ayant fait sa *cure d'Eaux* à domicile, sans dérangement, sans ennuis et pour ainsi dire sans frais.

---

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

**REVALESCIÈRE**

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatus, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — **DU BARRY et Cie**, *Limited*, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

---

**LE SANG, C'EST LA VIE !!!**

Le **ROB LECHAUX** Cresson et Salsepareille rouge concentrés et iodurés, *garanti sans mercure*, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le **ROB LECHAUX** rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le **ROB LECHAUX** détruit *sans retour* et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le **ROB LECHAUX** donne de l'appétit, facilite la digestion, supprime la constipation, évite les congestions.

Le **ROB LECHAUX** guérit rapidement les *Glandes, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait*, etc., etc.

**GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS**

« *Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre* **ROB LECHAUX**, *qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de dartres vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre* **Rob Lechaux** *et de votre* **Pommade anti-dartreuse**, *elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.* »

NORY, Phen de l'école de Paris, à Mayenne.

Le **ROB LECHAUX** est le meilleur reconstituant que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le **ROB LECHAUX** *garanti sans mercure*, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grandes personnes.

*Envoi gratis* d'une broch. intéressante avec attestat. nombr. Le flacon 4 fr. ; expéd. *franco* de 6 fl. pour une cure contre mandat-poste de 21 fr. adressé à **Mario LECHAUX**, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur : Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.


---


PAUL GODET, *propriétaire-gérant*.


---

5 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

# APRÈS LE CRIME

L'accueil qui fut fait au gendarme attestait l'estime dont il jouissait dans le pays ; ce fut à qui lui offrirait une place à sa table.

— Merci, mes braves, répondit le père Faucheux, un verre de vin sur le pouce, volontiers, c'est pas de refus ; mais quant à m'asseoir et flâner ici, pas moyen, le service s'y oppose.

— Le service, allons donc ! c'est aujourd'hui dimanche, les voleurs doivent se reposer comme les autres.

— Les voleurs, possible ; mais les assassins, c'est différent.

— Un assassin ! Qu'est-ce que vous dites là, père Faucheux ?

— Vous ne connaissez donc pas l'affaire de Saint-Didier ?

— Mais non ; contez-nous donc ça, père Faucheux.

— D'autant plus volontiers que je ne suis entré ici que pour vous faire connaître à tous le signalement du gredin que nous poursuivons.

— Le cœur du meurtrier battit en ce moment à lui rompre la poitrine.

— C'est un maçon, et il se nomme Pierre Picard, reprit le brigadier.

— Et qui a-t-il assassiné ?

— Sa femme.

— Le gueux ! qu'est-ce qu'elle lui avait donc fait ?

— Elle pleurait sans se plaindre quand il la battait ; seulement, elle allait quelquefois au cabaret lui demander de quoi donner à manger à ses pauvres petits enfants, qu'elle ne pouvait pas voir mourir de faim. Voilà tout son crime, la pauvre créature ! C'est pour ça qu'il l'a tuée, dans la nuit de jeudi, à coups de couteau ; elle avait 25 ans. Il aurait dû baiser la trace de ses pas, le misérable ! Elle passait sa vie à travailler, à le soigner, lui et ses enfants, et elle n'a jamais eu d'autre récompense que les coups et la misère.

— Satanée canaille ! s'écria un jeune homme en donnant un violent coup de poing sur la table, en v'la un que je me ferai une vraie partie de plaisir d'aller lui voir couper le cou.

— C'est pourquoi il faut que vous connaissiez tous son signalement pour pouvoir l'arrêter au besoin, dit le brigadier, car nous savons qu'il rôde dans les environs.

Il se fit un profond silence.

Le meurtrier, lui aussi, écoutait, dominant par un effort surhumain la fièvre qui enflammait son sang et troublait son cerveau.

— Voilà le signalement de Pierre Picard, dit le brigadier, en dépliant un papier : Taille moyenne, cou court, épaules larges, pommettes saillantes, nez gros, yeux noirs, barbe rousse, lèvres minces, un signe brun à l'extrémité supérieure du nez.

Puis repliant son papier :

— Vous le reconnaîtrez bien si vous le rencontrez, n'est-ce pas ?

— Avec un pareil signalement, impossible de s'y tromper.

— Alors, comme dit la chanson, bonsoir les amis, je vous quitte pour aller chasser mon gibier.

Le meurtrier ne respirait plus ; entendant le brigadier s'éloigner, il calculait que quelques heures à peine le séparaient de la frontière et déjà il se voyait sauvé.

Il allait relever la tête, quand les grosses bottes du gendarme, changeant de direction, résonnèrent tout à coup à ses oreilles.

Le brigadier s'était arrêté à deux pas de la table qu'il occupait et le meurtrier sentait son regard peser sur lui.

Pour nous servir d'une locution populaire, son sang ne fit qu'un tour. Une sueur froide lui jaillit de tous les pores et il lui sembla que son cœur cessait de battre.

— Ah ! ça, s'écria le brigadier, voilà un parroissien qui a le sommeil bien dur.

Et lui frappant sur l'épaule :

— Holà ! l'ami, montrez-vous donc un peu ; je ne suis pas curieux, mais je voudrais bien vous voir en face.

Pierre Picard releva brusquement la tête ; l'expression en était effrayante. Ses traits livides étaient affreusement contractés, ses yeux sanglants lançaient des éclairs, et un tremblement nerveux agitait ses lèvres minces et serrées.

C'est lui ! s'écrièrent dix voix à la fois.

Le brigadier étendit la main pour le saisir au collet, mais avant qu'il ne l'eût touché, le meurtrier lui asséna dans les yeux deux coups de poing qui l'aveuglèrent, puis bondissant par la fenêtre, il disparut à travers le jardin.

(*A suivre.*) CONSTANT GUÉROULT.

---


**L'ART NATIONAL**, *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, **80** francs ; reliure artistique, **100** francs, payables **5** francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

# CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

## Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers)

### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

## Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)

### SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

| | Omn. matin. | Mixte matin. | Mixte matin. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Saumur. . . . . (départ) | 5 50 | 9 » | 10 35 | 1 2 | 3 15 | 5 5 | 7 45 |
| Chacé-Varrains . . . . . | 5 58 | 9 10 | 10 45 | 1 18 | 3 25 | 5 15 | 7 55 |
| Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . . | 6 5 | 9 19 | 10 53 | 1 33 | 3 33 | 5 23 | 8 3 |
| Montreuil-Bellay. . . (arrivée) | 6 18 | 9 34 | 11 8 | 1 50 | 3 48 | 5 39 | 8 18 |

### MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

| | Mixte matin. | Omn. matin. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Mixte soir. | Omn. soir. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Montreuil-Bellay . . . (départ) | 6 55 | 9 50 | 12 22 | 2 10 | 4 » | 5 56 | 10 51 |
| Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. . . . | 7 10 | 10 4 | 12 38 | 2 26 | 4 16 | 6 19 | » » |
| Chacé-Varrains . . . . . | 7 18 | 10 11 | 12 46 | 2 34 | 4 24 | 6 23 | » » |
| Saumur . . . . . (arrivée) | 7 30 | 10 21 | 12 58 | 2 46 | 4 36 | 6 46 | 11 21 |

### SAUMUR - NIORT

| | Omn. matin. | Mixte soir. |
|---|---|---|
| Saumur. . . (départ) | 5 50 | 5 5 |
| Montreuil-Bellay . . . | 6 21 | 5 54 |
| Thouars . . . . . | 7 5 | 7 16 |
| Airvault. . . . . | 8 6 | 8 17 |
| Parthenay . . . . . | 9 » | 9 11 |
| Niort . . . . (arrivée) | 10 41 | 10 50 |

### NIORT - SAUMUR

| | Omn. matin. | Omn. soir. |
|---|---|---|
| Niort. . . . (départ) | 5 29 | 5 40 |
| Parthenay . . . . . | 7 10 | 7 20 |
| Airvault . . . . . | 8 3 | 8 15 |
| Thouars . . . . . | 9 8 | 9 45 |
| Montreuil-Bellay . . . | 9 50 | 10 51 |
| Saumur . . . (arrivée) | 10 21 | 11 21 |

### MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

| | Omn. matin. | Sem.d. soir. | Mixte soir. |
|---|---|---|---|
| Montreuil . . (départ) | 7 4 | 2 1 | 8 29 |
| Loudun . . . . . | 8 9 | 2 50 | 9 30 |
| Arçay. . . . . | 8 34 | 3 14 | 9 50 |
| Mirebeau . . . . . | 9 26 | 4 » | 10 49 |
| Neuville . . . . . | 9 55 | 4 25 | 11 17 |
| Poitiers . . . (arrivée) | 10 31 | 4 56 | 11 51 |

### POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

| | Omn. matin. | Omn. soir. | Mixte soir. |
|---|---|---|---|
| Poitiers . . . (départ) | 6 » | 12 55 | 7 10 |
| Neuville . . . . . | 6 36 | 1 30 | 7 55 |
| Mirebeau . . . . . | 7 3 | 1 59 | 8 25 |
| Arçay. . . . . | 7 56 | 2 53 | 9 28 |
| Loudun . . . . . | 8 42 | 3 17 | 10 6 |
| Montreuil-Bellay(arrivée) | 9 31 | 3 56 | 10 48 |

---

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

## A AFFERMER

*Pour le 1er novembre 1884,*

## LES TERRES

De Jardinage et de Culture

## DE BRIACÉ

Avec vaste logement, servitudes, manège, bassins et dalles.

S'adresser, pour traiter, à M. BRAZILLE, jardinier à Briacé, commune de Saint-Lambert-des-Levées, ou à Me LE BARON, notaire. (15)

---

Étude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

## BELLE MAISON DE MAITRE

*Située à Saumur, rue du Grand-Noyer, n° 4,*

Appartenant à M. Albert Mayaud.

S'adresser audit notaire. (50)

---

Étude de Me JULES ROGERON, notaire à Nueil.

## GRANDE VENTE MOBILIÈRE

*Par suite de faillite.*

Le dimanche 28 janvier 1883, à midi, au domicile de M. AUDOUIN, ex-banquier à Nueil, il sera procédé, par le ministère de Me ROGERON, notaire à Nueil, à la vente aux enchères des meubles et objets mobiliers dépendant de la faillite dudit M. Audouin.

*On vendra :*

Lits garnis, armoires, buffets, commodes, tables, chaises, fauteuils, bureaux, linges de toutes sortes, glaces, pendules, candélabres, garnitures de salon et de salle à manger ; vaisselle, batterie de cuisine ; vins en cercles et en bouteilles ; voitures, charrettes, harnais, bois, etc.

On paiera comptant. (51)

---

## A VENDRE MAISON

Contenant douze chambres à feu,

**Avec Jardin,**

*Rue de la Visitation. n° 92.*

S'adresser à Me LE BARON, notaire, successeur de Me LAUMONIER. (19)

---

## A LOUER

**Pour la Saint-Jean prochaine**

## MAISON

**Rue de Bordeaux, 15,**

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, greniers, cuisine, servitudes.

*Beau jardin bien affruité.*

S'adresser à Mme BOISSIER, qui l'occupe, ou à M. GODET, place du Marché-Noir.

---

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

## LE CHATEAU DE L'ESSART

*Situé commune de Blou,*

Comprenant : logement de maître, servitudes, jardin, pièce d'eau, etc.

S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, 60, rue de Bordeaux, Saumur.

---

UN MÉNAGE sans enfant demande une place, le mari comme jardinier, cocher ou valet de chambre, la femme pour la basse-cour et la cuisine.

S'adresser au bureau du journal.

---

ON DEMANDE un **petit garçon** sachant bien lire et écrire, pour travailler dans un bureau.

S'adresser au bureau du journal.

---

## CHANGEMENT DE DOMICILE

M. PERREAU informe sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son domicile rue Courcouronne, n° 8. Il se charge, comme par le passé, de la distribution des lettres de faire part de naissance, mariages, décès, circulaires commerciales, etc., etc.

---

## A VENDRE BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

---

## LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

28e ANNÉE

*Paraissant tous les samedis*

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

**6 fr. par an.**

*Le Journal des Campagnes* est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

*Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.*

---

## L'HYGIÈNE PRATIQUE

Journal hebdomadaire, rédigé par les sommités scientifiques dans le but de vulgariser l'hygiène et rendre ainsi son application facile dans *la maison, la famille, l'école, l'atelier, les champs, l'armée,* etc.

L'*Hygiène pratique* est le journal le plus intéressant, le plus instructif et le meilleur marché de toute la Presse scientifique de France.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 3 fr. PAR AN.

Adresser mandat en timbres-poste à M. Marc de Ressiény, administrateur délégué de l'*Hygiène pratique*, 14, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

---

## JOURNAL D'AFFICHES

5e ANNÉE **DE L'OUEST** 5e ANNÉE

PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

---

LIBRAIRIE ABEL PILON

## A. LE VASSEUR, Sseur

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

5 par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE — GRAVURES — MUSIQUE

---

## PHARMACIE-DROGUERIE

*Ancienne Pharmacie PASQUIER*

**A. CLOSIER, Successeur,**

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

**20, rue du Marché-Noir, Saumur.**

Grand assortiment de bandages **herniaires**, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

---

Saumur, imprimerie de P. GODET.

---

# 11 et 13, Rue Saint-Jean

# PHARMACIE NORMANDINE

## SAUMUR

Cet Établissement, qui ne date pas d'hier et qui par conséquent n'a plus à faire ses preuves, se recommande, non seulement par la **MODICITÉ DE SES PRIX**, mais encore par la **HAUTE QUALITÉ** de ses Produits, ce qu'on doit toujours considérer, en pharmacie surtout.

M. NORMANDINE tient également la **DROGUERIE, l'HERBORISTERIE** et les **PRODUITS CHIMIQUES**.

On trouve chez lui certains gros articles, tels que Borax, Chlorure de Chaux, Eau de Javelle, Acide tartrique, Colle de poisson, etc., à des prix excessifs de bon marché.

Spécialité d'Articles en caoutchouc, grand choix de Bandages, Biberons, depuis 50 centimes, Bas à varices, depuis 4 fr. 50.

Dépositaire spécial des Eaux de Vals, Gazost et des Eaux du Syndicat Médical.

Grand dépôt de Sangsues, 1er choix (0,25 pièce).

**Un RABAIS de 10 0/0 AU MOINS est fait sur toutes les Spécialités Pharmaceutiques.**

**NOTA. — Toutes les spécialités sont garanties authentiques.**

---

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

*Hôtel-de-Ville de Saumur, le* 18 LE MAIRE,

*Certifié par l'imprimeur soussigné.*